

 UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE		CA Séance du 06/12/22
	CAMPAGNE DE SÉLECTION EN MASTER 1	

Capacités d'accueil :

Cf. Annexe 1 – Portail Master – capacités mentions 2023-2024

Les capacités d'accueil des formations concernent les places ouvertes en formation initiale et formation professionnelle (alternance, formation continue et apprentissage).

Modalités de recrutement :

Les modalités de sélection propres à chaque mention/parcours sont indiquées sur la plateforme.

⇒ Étude de dossier avec ou sans entretien d'admission selon les filières.

Attendus à l'entrée du Master 1 :

Cf Annexe 2 – dossier fiches formation

Critères généraux d'examen des candidatures en Master 1 :

Pour examiner et classer les dossiers des candidats, seront pris en compte notamment :

- Les notes obtenues en Licence (ou tout diplôme équivalent). Les critères d'examen des notes peuvent être modulés en fonction des mentions de licence et disciplines suivies par le/la candidat(e) ;
- Le projet du candidat et son adéquation avec la formation ;
- Toutes pièces complémentaires demandées au moment de la candidature et spécifiques à la formation ;
- L'entretien le cas échéant.

Composition des commissions de recrutement :

Les commissions sont composées d'au moins 3 personnes intervenant dans la formation dont le responsable de formation et dont au minimum 2 titulaires de l'URCA.

La composition de la commission d'examen des vœux devra être définie pour chaque mention et parcours (option et site géographique le cas échéant).

Chaque composition est arrêtée par le président de l'URCA.